

PROJET DE RESOLUTION RELATIF A LA QUESTION EGYPTIENNE
SOU MIS PAR LE REPRESENTANT DE LA CHINE LORS DE LA
DEUX-CENT-UNIEME SEANCE DU CONSEIL DE SECURITE

Le Conseil de sécurité

Ayant examiné le différend existant entre le Royaume-Uni et l'Egypte, soumis à son attention par une lettre du Premier ministre d'Egypte en date du 8 juillet 1947,

Reconnaissant le désir naturel et raisonnable du Gouvernement égyptien de voir les forces armées britanniques évacuer rapidement et complètement le territoire égyptien,

Prenant acte que le Gouvernement du Royaume-Uni a déjà fait évacuer par ses forces armées certaines parties de l'Egypte,

Confiant que le rétablissement de négociations directes entre les parties aboutira à la rapide évacuation des forces armées britanniques encore présentes sur ce territoire ;

Recommande aux parties :

- a) de reprendre les négociations, et
- b) de tenir le Conseil de sécurité au courant du progrès que ces négociations et de lui faire rapport à ce sujet le plus tôt possible avant le premier janvier 1948.

